

Article 31 du Règlement

Tout ce qu'elle veut, c'est d'abord d'avoir des emplois, d'avoir des entreprises qui fonctionnent bien, des entreprises qui créent des emplois. Les Canadiens veulent avoir une espèce d'environnement propice à l'économie dans le but de créer des emplois. Je pense que c'est ce qu'ils veulent. Ils se préoccupent très peu de savoir combien les députés gagnent, qu'il s'agisse de 64 400 \$, 60 000 \$ ou 75 000 \$; ce qu'ils veulent, c'est le rendement que leur député peut donner. Ils veulent aussi que leur député réponde à leurs aspirations à plusieurs points de vue. En tout cas, j'ai rarement entendu un citoyen de Longueuil me dire que je gagnais trop cher. Tout ce que j'ai déjà entendu, ce sont des réflexions comme «tu ne fais pas bien ton travail» ou «tu fais bien ton travail», «tu nous représentes bien» ou «tu ne nous représentes pas bien».

Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell le disait plus tôt, si les gens ne sont pas satisfaits de leur député, ce ne sera pas parce qu'ils pensent qu'il gagne trop cher, mais parce qu'ils pensent qu'il ne répond pas bien à leurs aspirations. C'est dans cet esprit qu'on doit défendre ce projet de loi qui me paraît raisonnable.

Le gouvernement a fait un bon bout de chemin, et je pense que l'aspect sur lequel j'aurais pu moi-même me poser des questions, c'était celui de percevoir sa pension aussitôt qu'on laisse la politique d'une manière ou d'une autre. Mais dans le projet de loi, on propose qu'on reçoive cette pension à partir de 55 ans. Cela me paraît raisonnable. On a également diminué un peu la pension qui était peut-être trop élevée, ce qui me paraît raisonnable.

Dans ce sens, j'appuie le projet de loi sur les pensions.

Le Président: Mes collègues, comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, la convention sur les armes chimiques signée en janvier 1993 prendra force de loi lorsqu'elle aura été ratifiée par au moins 65 États. Cette convention codifie les principes généraux du droit international de la guerre en fonction de la doctrine reconnue en droit international coutumier depuis au moins l'époque du Protocole de Genève de 1925.

La convention elle-même marque symboliquement l'aboutissement d'un processus historique d'élaboration de lois interdisant les armes chimiques qui s'appliquent, que cette convention soit promulguée ou pas, et jusqu'à ce qu'elle le soit.

[Français]

LE PONT DE QUÉBEC

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, devant l'inertie du gouvernement fédéral à assurer un entretien adéquat du Pont de Québec, une coalition de 25 organismes, dont la Ville de Québec et les municipalités de la rive sud de Québec, s'est formée pour inviter le ministre fédéral des Transports à faire le nécessaire pour sauver et mettre en valeur cet élément de notre patrimoine national.

Cette coalition demande également d'exclure le Pont de Québec des actifs du CN dans le cadre du projet de loi sur la privatisation de cette compagnie ferroviaire, comme il l'a fait pour la Tour du CN à Toronto.

Les Québécois sont de plus en plus tannés de la politique de deux poids deux mesures du gouvernement fédéral.

* * *

[Traduction]

LES CANADIENS D'ORIGINE TAÏWANAISE

M. Art Hanger (Calgary—Nord—Est, Réf.): Monsieur le Président, la Taiwanese Canadian Cultural Society a porté à mon attention un cas de discrimination que le gouvernement ne devrait pas tolérer.

Il semble que, lorsque les Canadiens d'origine taïwanaise demandent des visas pour la Chine, leurs demandes sont systématiquement refusées. Nous savons quelle est la politique de la Chine envers Taïwan. Le gouvernement du Canada ne peut probablement pas faire beaucoup à ce sujet. Cependant, lorsque des citoyens canadiens font l'objet de discrimination à l'étranger en raison du lieu de naissance qu'ils ont inscrit dans leur passeport, le gouvernement doit intervenir. Il ne s'agit pas là d'une querelle de souveraineté entre deux États, mais d'une affaire de traitement équitable des Canadiens par des pays étrangers.

J'exhorte le gouvernement à intervenir et à se servir de l'influence dont il jouit depuis peu en Chine. Nous ne devons pas faire passer le commerce avant un traitement juste des citoyens canadiens. Nous devons défendre le bien et lutter contre le mal. Mettons fin au traitement injuste des Canadiens d'origine taïwanaise.

* * *

LE REGRETTÉ CHARLES RITCHIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec regret que nous avons appris le décès d'un des diplomates canadiens les plus distingués, M. Charles Ritchie.

Charles Ritchie a fait beaucoup pour donner au Canada une plus grande place au sein de la communauté mondiale durant la période difficile qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Au cours des quarante années ou presque qu'il a passées au ministère des Affaires extérieures, Charles Ritchie a occupé des postes diplomatiques importants et exigeants comme ceux de haut commissaire en Grande-Bretagne, ambassadeur aux États-Unis, am-